

Rapport d'activité 2018 des Cap emploi

(Données consolidées au 31 décembre 2018)

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

179 273

personnes
en accompagnement
au 31 décembre 2018

114 494

employeurs accompagnés :

99 027
entreprises
privées

15 467
employeurs
publics

MOYENS MOBILISÉS

Une hausse des formations qualifiantes, diplômantes et certifiantes

- ▶ 21 459 entrées en formation qualifiante, diplômante ou certifiante
- ▶ 11 407 entrées en formation pré qualifiante et remise à niveau
- ▶ 1 449 Comptes Personnels de Formation mobilisés dont 83 % sur des formations qualifiantes, diplômantes ou certifiantes

Une mobilisation toujours importante des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)

13 769 PMSMP + 10,2 % vs 2017

20 % des PMSMP aboutissent à la signature d'un contrat au sein de l'entreprise ou de l'établissement d'accueil de la personne.

PLACEMENTS

84 358

placements réalisés en 2018

81 %
placements
en entreprises privées

19 %
placements auprès
des employeurs publics

- ▶ 16 073 CDI (+ 2,3% vs 2017)
- ▶ 1 825 créations d'entreprise (+ 16,8% vs 2017)
- ▶ 3 869 contrats de professionnalisation et d'apprentissage

98
Cap emploi

2 200
salariés

Plus de
220 000
personnes
accompagnées

Plus de
150 000
employeurs
ont fait appel
aux services
Cap emploi

ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

L'activité de maintien dans l'emploi a été intégrée au 1^{er} janvier 2018 au sein des Cap emploi, en s'appuyant sur l'expertise développée depuis plusieurs années par les associations gestionnaires des Cap emploi, porteuses pour 70 % d'entre elles, du SAMETH jusqu'au 31 décembre 2017.

L'intervention des Cap emploi dans le maintien dans l'emploi a été centrée sur les situations complexes nécessitant l'expertise sur la recherche et la mise en œuvre de la solution de maintien.

41 840

salariés, agents de la fonction publique et travailleurs indépendants accompagnés pour un maintien dans l'emploi en 2018.

LES MAINTIENS DANS L'EMPLOI

19 452

maintiens sur 21 348 parcours clos en 2018, soit un taux de maintien de **91%** hors causes exogènes.

87 % des signalements proviennent des 3 principaux acteurs impliqués dans les situations individuelles de maintien dans l'emploi interagissant avec les Cap emploi :

Avec 47 % des signalements, les services de santé au travail sont les premiers

orienteurs vers les services Cap emploi, sollicitant ainsi leur expertise sur les situations individuelles.

La part des signalements effectués par les employeurs est de 24 %

La part des signalements effectués par les personnes est de 16 %

ÉVOLUTIONS ET TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

Depuis la mise en œuvre des nouvelles missions des Cap emploi au 1^{er} janvier 2018

68%

des personnes sans solution de maintien ont poursuivi leur accompagnement.

LES MOYENS MOBILISÉS

Une forte montée en charge du Conseil en Évolution Professionnelle liée à la délivrance du CÉP salariés depuis le 1^{er} janvier 2018



Rappel : les Cap emploi sont reconnus opérateurs du CÉP dans la loi du 5 mars 2014 et dans la loi « La liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018 au même titre que Pôle emploi, les Missions Locales et l'APEEC.

77 696

CÉP ont été délivrés en 2018
+ 38,2 % vs 2017

